

On dirait que ceux qui s'en prennent à la statue reprochent à Jean-Paul II d'avoir existé

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 5 novembre 2017



L'évêque de Vannes, Mgr **Raymond Centène**, est interrogé dans [Famille chrétienne](#) à propos de la croix de Ploërmel :

La décision du Conseil d'Etat est-elle cohérente par rapport à la loi 1905 ?

La décision du Conseil d'Etat applique strictement la loi de 1905 qui interdit d'ériger des signes religieux dans les lieux publics. On est d'accord ou pas avec cette loi mais c'est la loi. Comme disaient les Romains : « dura lex sed lex » (la loi est dure mais c'est la loi). Les signes religieux érigés avant 1905 sont conservés, c'est pourquoi en Bretagne il y a des calvaires en tous lieux - y compris à Ploërmel.

Du point de vue juridique, le Conseil d'Etat est inattaquable ?

Dans cette affaire, le Conseil d'Etat semble avoir oublié le code de la propriété littéraire et artistique. Le grand public ignore souvent ce fait. Ce code indique clairement qu'on ne peut porter atteinte à l'intégrité d'une œuvre d'art sans l'accord explicite de l'artiste. En le faisant, la mairie s'exposerait à des poursuites judiciaires de la part de l'artiste. La loi de 1905, présentée comme un grand principe de la République, n'est pas supérieure dans la hiérarchie des normes juridiques au principe de propriété artistique... car ce droit est confirmé par tous les traités internationaux, notamment le traité de Berne. Le fait que le sculpteur soit étranger et que le monument dans son intégralité ait été conçu et réalisé en Russie renforce sa position. Ce dernier peut faire tierce opposition à l'arrêt du Conseil d'Etat qui contrevient au droit inaliénable et imprescriptible de l'artiste à voir son œuvre respectée.

Que peut faire l'évêché en l'état ?

Je ne peux légalement entrer dans cette affaire. Certains reprochent à l'évêché de ne rien faire... Mais, techniquement, l'évêché n'est pas « partie » à cette instance. Cela veut dire que l'évêque n'a aucun moyen d'agir juridiquement. Ce qui pose problème, ce n'est pas tant la croix qui surplombe la statue que le lieu où elle est érigée. Si on cherche une issue, il faut déplacer la statue sur un autre terrain ou bien changer la nature juridique du terrain public où elle se trouve. En clair : vendre ce terrain à une personne privée.

En attendant les solutions à venir, on a l'impression que cette campagne contre la statue de Jean-Paul II n'est pas exempte de mauvaise foi...

Sur Ploërmel, une commune d'une dizaine de milliers d'habitants, l'opposition se résume à deux personnes... Ces opposants sont les mêmes depuis le départ. On s'appuie ici sur des arguties juridiques pour lutter contre l'Eglise. On dirait que ceux qui s'en prennent à la statue reprochent à Jean-Paul II d'avoir existé et à l'Eglise catholique tout court d'exister !

Pourquoi cette tension autour d'une statue de Jean-Paul II ?

Cette affaire cristallise beaucoup de choses car il y a en France une grande inquiétude autour de l'identité et de l'appartenance religieuse. Beaucoup de Français se sentent menacés dans leur identité c'est pourquoi cette affaire est devenue un symbole qui agite les réseaux sociaux. Le plus douloureux, c'est que la Croix a vocation à rassembler les hommes, comme le dit l'Ecriture, et non à les diviser. Jésus a donné sa vie pour rassembler les enfants de Dieu dispersés... Autant qu'un signe d'identité culturelle, la Croix est un signe d'unité.

En quoi le christianisme peut-il faire bon ménage avec la laïcité à la française ?

Le christianisme en France et en Europe est intimement lié à l'histoire de nos peuples au-delà du culte conscient et objectif. Jean-Paul II parlait des racines chrétiennes de l'Europe. Que les libres penseurs le veuillent ou pas, le christianisme fait partie de notre identité européenne. Le christianisme est plus qu'une religion, il est constitutif de notre être, de notre manière de vivre et de notre façon d'appréhender les problèmes de coexistence. Il faudrait que les opposants

comprennent que s'ils n'étaient pas dans un pays chrétien ils ne seraient pas laïques. S'ils ont des idées laïques, c'est parce qu'ils sont eux aussi d'une certaine manière héritiers d'une Histoire façonnée par 2000 ans de christianisme. Ce qui rend possible une approche laïque, c'est précisément cet héritage culturel chrétien. C'est une originalité par rapport à toutes les autres religions. La laïcité repose sur la distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, à savoir un principe posé par l'Évangile. Si le Christ n'avait pas déclaré qu'il fallait rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, les opposants à la statue de Jean-Paul II ne seraient pas là...

Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Pourquoi les premiers chrétiens ont-ils été martyrisés dans un monde polythéiste ? Parce qu'ils refusaient la divinisation de l'empereur ou de sacrifier de l'encens aux dieux de l'empire. Ils refusaient la collusion absolue entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Des cohortes de martyrs chrétiens ont donné leur vie en affirmant ce principe de distinction. Le danger que ne voient pas ceux qui sont obnubilés par la lutte contre l'Église, c'est la montée de religions comme l'islam qui confond les pouvoirs religieux et politiques comme le faisaient les Romains. La charia est une loi donnée par Dieu pour être appliquée sur le terrain civil et pénal. Les laïcistes ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Tout ce qui est fait pour affaiblir le christianisme contribue en fait à saper la laïcité. Cela revient à en arracher la racine.